

RCS : REIMS Code greffe : 5103

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1970 B 00008 Numéro SIREN : 337 080 089 Nom ou dénomination : FCN

Ce dépôt a été enregistré le 23/02/2021 sous le numéro de dépôt 1572

COMPTES ANNUELS

Période du 01/09/2019 au 31/08/2020

SA FCN CONSOLIDATION

45 RUE DES MOISSONS

51062 REIMS CEDEX

NAF : 741C-

Siret : 33708008900010

FCN



Tel.

Fax

Web www.fcn.fr

SOMMAIRE

Comptes annuels	2
Bilan consolidé	3
Compte de résultat consolidé	5
Analyse financière	6
Tableau de Financement FCN CONSOLIDATION	7
Annexe	
ANNEXE2019-08-Conso avec 2057	8

Comptes annuels

Bilan consolidé

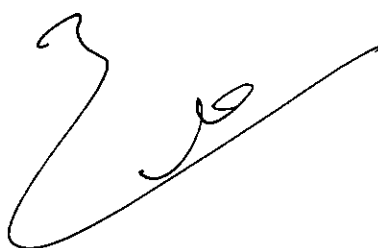
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/20	Net au 31/08/19
ACTIF				
<i>Capital souscrit non appelé</i>				
Immobilisations incorporelles				
<i>Frais d'établissement</i>				
<i>Frais de recherche et de développement</i>				
<i>Concessions, brevets et droits assimilés</i>	868 900	758 949	109 951	145 415
<i>Fonds commercial</i>	29 580 283		29 580 283	29 031 444
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>				
<i>Ecart de consolidation</i>	524 662	465 148	59 514	62 345
Immobilisations corporelles				
<i>Terrains</i>	2 455 185	36 828	2 418 356	2 391 695
<i>Constructions</i>	22 793 138	11 961 081	10 832 057	10 824 820
<i>Installations techniques, matériel et outillage</i>	29 679	29 591	88	288
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	6 646 376	5 185 395	1 460 982	1 294 440
<i>Immob. en cours / Avances & acomptes</i>	1 091 639		1 091 639	877 131
Immobilisations financières				
<i>Participations et créances rattachées</i>	2 253		2 253	2 328
<i>Autres titres immobilisés</i>				
<i>Prêts</i>				
<i>Autres immobilisations financières</i>	151 915		151 915	125 561
ACTIF IMMOBILISE	64 144 030	18 436 992	45 707 038	44 755 468
Stocks				
<i>Matières premières et autres approv.</i>				
<i>En cours de production de biens</i>				
<i>En cours de production de services</i>	5 625 044	596 217	5 028 827	3 272 917
<i>Produits intermédiaires et finis</i>				
<i>Marchandises</i>	6 204		6 204	10 596
Créances				
<i>Clients et comptes rattachés</i>	18 129 342	3 274 393	14 854 949	14 481 315
<i>Fournisseurs débiteurs</i>	140 013		140 013	81 786
<i>Personnel</i>	225 085		225 085	180 707
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	212 766		212 766	
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	159 819		159 819	119 375
<i>Autres créances</i>	94 791		94 791	46 013
<i>Etat impôts différés</i>	1 258 514		1 258 514	1 525 914
Divers				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	8 151 828	3 962	8 147 866	1 764 635
<i>Disponibilités</i>	12 284 459		12 284 459	8 180 851
<i>Charges constatées d'avance</i>	994 744		994 744	872 612
ACTIF CIRCULANT	47 282 609	3 874 572	43 408 037	30 536 722
<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>				
<i>Prime de remboursement des obligations</i>				
<i>Ecart de conversion - Actif</i>				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	111 426 639	22 311 564	89 115 075	75 292 189

Bilan consolidé

	Net au 31/08/20	Net au 31/08/19
PASSIF		
Capital social ou individuel	10 758 176	10 758 176
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 200 559	2 106 809
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Réserves consolidées	15 875 673	14 824 344
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	2 846 036	3 398 611
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	31 680 444	31 087 940
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Intérêts hors groupe Réserves	548	484
Intérêts hors groupe Résultat	91	64
TOTAL DES INTERETS HORS GROUPE	639	548
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	127 001	129 701
Provisions pour charges	3 564 697	3 867 680
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 691 698	3 997 381
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	10 788 108	11 516 947
Découverts et concours bancaires	80	170
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	10 788 188	11 517 117
Emprunts et dettes financières diverses	13 013 298	513 718
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	1 944	45 628
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	174 264	143 084
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 140 141	1 071 745
Personnel	5 825 129	5 909 562
Organismes sociaux	3 329 593	3 265 906
Etat, Impôts sur les bénéfices		318 600
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	3 876 936	4 662 600
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	745 148	845 279
Dettes fiscales et sociales	13 776 806	15 001 947
Etat impôts différés	156 609	163 296
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	262 100	209 999
Produits constatés d'avance	14 428 943	11 539 785
DETTES	53 742 294	40 206 320
Ecart de conversion – Passif		
TOTAL PASSIF	89 115 075	75 292 189

Compte de résultat consolidé

	du 01/09/19 au 31/08/20 12 mois	du 01/09/18 au 31/08/19 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Produits d'exploitation				
<i>Ventes de marchandises</i>	210 811	207 869	2 943	1,42
<i>Production vendue</i>	51 720 477	52 275 540	-555 063	-1,06
<i>Production stockée</i>	-983 317	-743 926	-239 391	32,18
<i>Subventions d'exploitation</i>				
<i>Autres produits</i>	2 743 349	2 398 136	345 213	14,40
Total	53 691 321	54 137 619	-446 298	-0,82
Charges d'exploitation				
<i>Achats de marchandises</i>	10 351	16 292	-5 940	-36,46
<i>Variation de stock (ni/ses)</i>	4 392	215	4 177	NS
<i>Achats de m.p. & aut.approv.</i>	260 257	309 476	-49 218	-15,90
<i>Variation de stock (m.p.)</i>				
<i>Autres achats & charges externes</i>	7 938 059	8 393 666	-455 607	-5,43
<i>Impôts, taxes et vers. assim.</i>	1 944 781	1 910 233	34 548	1,81
<i>Salaires et Traitements</i>	25 163 089	25 278 604	-115 515	-0,46
<i>Charges sociales</i>	10 067 879	10 344 690	-276 810	-2,68
<i>Amortissements et provisions</i>	2 854 055	2 664 959	189 096	7,10
<i>Autres charges</i>	405 262	330 453	74 809	22,64
Total	48 648 126	49 248 586	-600 460	-1,22
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 043 195	4 889 033	154 162	3,15
<i>Produits financiers</i>	5 426	5 297	129	2,44
<i>Charges financières</i>	132 875	161 332	-28 457	-17,64
RESULTAT FINANCIER	-127 449	-156 035	28 586	-18,32
<i>Opérations en commun</i>				
RESULTAT COURANT	4 915 746	4 732 998	182 748	3,86
<i>Produits exceptionnels</i>	78 501	371 541	-293 041	-78,87
<i>Charges exceptionnelles</i>	815 696	412 220	403 475	97,88
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-737 195	-40 679	-696 516	NS
<i>Participation des salariés</i>				
<i>Impôts sur les bénéfices</i>	-1 329 593	1 290 813	38 780	3,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 848 958	3 401 506	-552 548	-16,24
<i>Quote-part dans rés. des entrep. mises en équiv.</i>				
<i>Dot. aux amort. des écarts d'acquisition</i>	2 831	2 831		
<i>Rés. net de l'ensemble consolidé</i>	2 846 127	3 398 675	-552 548	-16,26
<i>Rés. hors groupe (Intérêts minoritaires)</i>	91	64	27	42,19
Résultat groupe	2 846 036	3 398 611	-552 575	-16,26



Analyse financière

Tableau de Financement FCN CONSO 31-08-2020

FPZA 090 SA F.C.N. CONSOLIDATION 51062 REIMS CEDEX		
TABLEAU DE FINANCEMENT		
	31/08/2020	31/08/2019
RESSOURCES DURABLES		
Capacité d'autofinancement de l'exercice	3 993 557	4 308 003
Produits de cessions d'éléments d'actif immobilisé	750	192 000
Augmentation de capital	0	0
Augmentation des autres capitaux propres (Dont provision pour pension)	95 294	1 705 956
Variation de périmètre	0	0
Augmentation des dettes financières	14 047 262	915 575
Subventions reçues		
TOTAL DES RESSOURCES	18 136 963	7 121 534
EMPLOIS STABLES		
Dividendes	2 348 825	2 285 983
Acquisition d'éléments d'actif immobilisé	2 099 942	1 289 807
Variation des immobilisations / variation de périmètre	0	0
Remboursement de dettes financières	2 276 520	4 300 695
Subventions amorties		
TOTAL DES EMPLOIS	6 725 287	7 876 485
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL		
Ressource Nette	11 411 675	
Emploi Net		754 951

Par prudence, la capacité d'autofinancement telle que déterminée ci-dessus, tient compte des dotations et reprises d'amortissements et provisions à caractère de réserve. Elle exclut les dotations et reprises des provisions pour dépréciation et pour pertes et charges sur actif et passif.

VARIATION D'EXPLOITATION		
Stocks et en cours	B 1 751 519	D - 215 496
Créances clients	B 342 452	D - 234 304
Autres créances	B 201 098	D -1 860 227
Dettes fournisseurs	D - 10 169	B 169 069
Dettes fiscales et sociales	B 1 231 828	B 368 598
Autres dettes	B 297 266	D - 10 886
Produits constatés d'avance	D -2 889 159	D - 340 015
FONDS DE ROULEMENT DE L'EXERCICE		
Dégagements	0	-2 123 261
Besoins	924 035	0
VARIATIONS DE TRESORERIE		
Variations des disponibilités	10 074 608	1 359 974
Variations des actions propres (autocontrôle)	412 152	- 187 664
Variation des concours bancaires courants et des soldes débiteurs de banque	0	0
VARIATION DE TRESORERIE	10 486 840	1 368 310
UTILISATION DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL		
Ressource Nette	0	754 951
Emploi Net	11 411 675	

La lettre précédant les valeurs des variations d'exploitation signifie : D=Dégagement, B=Besoin

ANNEXE2020-08-Conso avec 2057

ANNEXE
AUX COMPTES CONSOLIDES

PRESENTATION DU GROUPE FCN

Le Groupe FCN exerce son activité dans le domaine de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes à travers la société mère. En tant que société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, FCN exerce une profession réglementée et est inscrite à l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes.

REFERENTIEL COMPTABLE APPLIQUE

Les comptes de FCN sont arrêtés conformément aux règles et principes en vigueur en France. Ils sont établis en conformité avec le règlement 99-02 du Comité de Réglementation Comptable.

INFORMATIONS SUR LES METHODES COMPTABLES

A. Méthode de consolidation

Les comptes des entreprises placées directement ou indirectement sous le contrôle exclusif de FCN ont été consolidés par la méthode d'intégration globale.

Ecart d'acquisition

Les écarts sont constitués par la différence entre le coût d'acquisition des sociétés nouvellement intégrées et la part acquise dans l'actif net des entreprises filiales.

Modalités d'amortissement

Les écarts sont amortis sur une durée compatible avec le bien auquel il s'identifie. S'il est affecté à une clientèle, il n'est pas amorti.

Date de clôture des entreprises consolidées

Toutes les sociétés intégrées clôturent au 31 août.

B. Méthodes d'évaluation

Frais de recherche et de développement

Néant.

Immobilisations incorporelles

- Logiciels : amortis en linéaire à 100 %
- Clientèles : elles ne sont pas amorties.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont inscrites à leur prix de revient ou leur valeur d'apport. Lorsque le boni de fusion est consécutif à une opération intra-groupe, il est éliminé des capitaux propres consolidés.

L'amortissement dégressif n'est pas traité en dérogatoire.

Application de la norme IFRS en matière d'immobilisations corporelles et notamment pour les immeubles inscrits à l'actif qui ont fait l'objet d'une réallocation des valeurs nettes comptables par la création des composants suivants :

- Structure ;
- Façade et toiture ;
- IGT (Installations générales techniques)
- Agencements.

La modification des plans d'amortissements a généré 24 282,89 Euros d'amortissements dérogatoires qui ont été comptabilisés dans les comptes sociaux au débit du compte « 6872500 – Dotation aux amortissements dérogatoires » par le crédit du compte « 1450000 – Amortissements dérogatoires » et 9 860,19 Euros qui ont fait l'objet d'une reprise au crédit du compte « 7872500 – Reprise pour amortissements dérogatoires ». Cet amortissement supplémentaire qui permet de faire coïncider l'amortissement économique à l'amortissement fiscal a été annulé dans les comptes consolidés conformément à l'article D248-6C et au Règl. 99-02.

Les taux d'amortissement sont les suivantes :

- Immeuble	Structure -----	2,50 à 10 %
	Façade-Toiture -----	3,33 à 10 %
	I.G.T. -----	5,00 à 10 %
	Agencements (composant) -----	10,00 %
- Matériel de transport-----		20,00 à 25,00 %
- Matériel et outillage -----		10,00 à 25,00 %
- Matériel de bureau et informatique -----		20,00 à 33,00 %
- Matériel informatique de faible valeur -----		100,00 %
- Mobilier-----		10,00 à 20,00 %
- Agencements-----		10,00 à 20,00 %
- Ecart d'acquisition affecté à l'immeuble CI -----		8,00 %
- Ecart d'acquisition affecté à l'immeuble MIE -----		2,50 %

Crédit bail

Le crédit bail est retraité en immobilisation et comptabilisé sauf lorsque celui-ci ne présente pas de caractère significatif.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.
 Les dépréciations sont comptabilisées en fonction du risque couru.

Stocks

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Les travaux en cours sont calculés au prix de revient à partir de la comptabilité analytique, dossier client par dossier client et exercice par exercice.

La valorisation des dossiers clients non facturés au 31 août (temps passés par collaborateur, charges fixes et coût informatique) est comparée aux acomptes émis au cours de l'exercice du client :

- l'écart positif est comptabilisé en travaux en cours
- l'écart négatif en produit comptabilisé d'avance.

Ces éléments ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Provision pour pertes et charges

Lorsqu'un risque ou une charge est identifié, il fait l'objet d'une provision à caractère courant ou exceptionnel.

Engagements de retraite

Les engagements de retraite sont couverts partiellement par le versement de primes à un contrat d'assurances souscrit auprès de la compagnie « Ag2r La Mondiale » qui sont comptabilisées en charges. Le surplus dont le calcul est issu d'une étude arrêtée au 31 août 2020 s'élève à 3 371 849 Euros avant impôts. Ce montant a été comptabilisé en provision et a fait l'objet d'une dotation aux provisions de 4 483 Euros et d'une reprise de provision de 297 693 Euros.

Cette étude a été calculée compte tenu des hypothèses actuarielles retenues, soit un taux d'actualisation de 0 %.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés par les sociétés du Groupe afin de neutraliser l'effet de décalages temporaires existant entre la comptabilisation de certaines charges ou produits et leur prise en compte dans le résultat fiscal. Les impôts différés sont calculés au taux d'imposition connu à la date d'établissement des comptes consolidés selon la méthode de report variable.

Le montant total des impôts différés actif est de 1 258 514 €, il est composé de la marge sur les encours, les IFC et la participation.

Le montant total des impôts différés passif est de 156 609 €, il est composé des amortissements dérogatoires.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

1 – Evolution du périmètre

Le périmètre de consolidation a été modifié par rapport à celui de l'exercice précédent.

La SAS CECFD détenue à 100% depuis le 5/9/2017 a été fusionnée au 29/02/2020 avec un effet rétroactif au 01/09/2019.

La SAS FCN SUD OISE détenue à 100% depuis le 19/12/2017 a été fusionnée le 29/02/2020 avec un effet rétroactif au 01/09/2019.

2 – Liste des entreprises consolidées par intégration globale

Sociétés consolidées	Capitaux propres avant résultat	Résultat part du groupe avant Amts/ écart Acquisition	% de contrôle
FCN	30 991 893 €	2 666 099 €	100,00 %
FCF	10 000 €	0 €	100,00 %
COMANDEX	258 737 €	11 113 €	100,00 %
FCN FAMILY	56 061 €	130 818 €	100,00 %
FCBM	458 485 €	75 976 €	99.88 %

3 – Comparabilité

Rien n'empêche la comparabilité d'un exercice par rapport à l'autre.

4 – Variation des capitaux propres consolidés et intérêts minoritaires

<u>CAPITAUX PROPRES</u>	
Capitaux propres au 31 Août 2019	31 087 940
Augmentation de capital	
Modification de périmètre	
Autres variations	95 294
Provision IFC	0
Dividendes	- 2 348 825
Résultat consolidé	2 846 036
CAPITAUX PROPRES AU 31 AOÛT 2020	31 680 445

<u>INTERETS HORS GROUPE</u>	
Intérêts hors groupe au 31 Août 2019	
Modification de périmètre	548
Provision IFC	0
Dividendes (y compris précompte)	0
Résultat des minoritaires	91
INTERETS HORS GROUPE AU 31 AOÛT 2020	639



CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes étant évaluées pour leur valeur nominale, une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsqu'un risque de non-recouvrement existe à la clôture de l'exercice.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui représentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

Méthodes utilisées pour le calcul des amortissements et des provisions, leur montant par catégorie en distinguant ceux qui ont été pratiqués pour l'application de la législation fiscale.

Les méthodes utilisées le sont dans le cadre du droit comptable et fiscal.

Les renseignements figurent dans le tableau des amortissements consolidés ainsi que dans le tableau des provisions qui suivent :

AMORTISSEMENTS CONSOLIDÉS					
Libellés	31/08/19	Changement de Périmètre	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions, sorties, reprises	31/08/20
Concessions, brevets et droits similaires	690 254		75 046	6 351	758 949
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Ecart de consolidation	462 317		2 831		465 148
Terrains	27 989		8 839		36 828
Constructions	11 231 708		732 038	2 665	11 961 081
Installations techniques, matériel, outillage industriel	32 604		200	3 213	29 591
Autres immobilisations corporelles	5 240 802		318 292	373 699	5 185 395
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Autres immobilisations financières					
TOTAUX	17 685 674		1 137 247	385 928	18 436 992

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN					
Libellés	31/08/19	Changement de Périmètre	Augmentations, Dotations exercice	Diminutions, sorties, reprises	31/08/20
Provisions pour risques	129 701		22 900	25 600	127 001
Provisions pour charges	3 867 680		15 650	318 633	3 564 697
Provisions pour dépréciation					
Sur Stocks et en cours	450 375		596 217	450 375	596 217
Sur Comptes clients	3 350 205		1 084 872	1 160 684	3 274 393
Autres provisions pour dépréciation	3 025		937		3 962
TOTAUX	7 800 986		1 720 576	1 955 292	7 566 270

Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé.

Les mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé sont résumés dans le tableau des immobilisations consolidées qui suit :

IMMOBILISATIONS CONSOLIDEES						
Libellés	31/08/19	Changement de Périmètre	acquisitions	sorties	Virement de poste	31 /08/20
Concessions, brevets et droits similaires	835 668		39 583	6 351		868 900
Fonds commercial	29 031 444		548 839	0		29 580 284
Autres immobilisations incorporelles	0					
Ecart de consolidation	524 662					524 662
Terrains	2 419 685		35 500			2 455 185
Constructions	22 056 528		739 276	2 664		22 793 140
Installations techniques, matériel, outillage industriel	32 892			3 213		29 680
Autres immobilisations corporelles	6 535 242		493 864	382 730		6 646 376
Immobilisations en cours	877 131		907 570		- 693 063	1 091 637
Avances et acomptes						
Autres participations	2 328			75		2 253
Autres titres immobilisés						
Autres immobilisations financières	125 561		34 958	8 604		151 915
TOTAUX	62 441 141		2 799 590	403 637	- 693 063	64 144 032



Nature, montant et traitement comptable des écarts de conversion.

Il n'y a pas eu d'écart de conversion pendant cet exercice.



Méthodes utilisées en cas de réévaluation pour le calcul des valeurs retenues. Traitement fiscal de l'écart de réévaluation.

Nous n'avons pas eu à connaître de ce problème.



SA FCN – Consolidation
 Exercice de 12 mois clos le 31 août 2020

Créances et dettes classées selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance en distinguant, d'une part les créances à un an au plus et d'autre part les dettes à un an au plus, à plus d'un an et cinq ans au plus et à plus de cinq ans.

Les créances et les dettes classées par échéance sont reprises dans le tableau fiscal 2057.



N° 10950 * 03
 Formulaire obligatoire (article 53A
 du Code général des impôts)

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES
 DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

D.G.I. N° 2057 1

Désignation de l'entreprise :			FCN CONSOLIDATION													
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		1		A 1 an au plus		2		A plus d'un an		3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN								
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US								
	Autres immobilisations financières			UT	151 915	UV		UW				151 915				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	3 674 319			2 519 013				1 155 306				
	Autres créances clients			UX	14 455 022			14 194 575				260 447				
	Créances représentatives (Provision pour dépréciation des créances)			UQ		UU										
	Personnel et comptes rattachés			UY	110 519			110 519								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	114 565			114 565								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	212 766			212 766							
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	159 819			159 819							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN	1 258 514			1 258 514							
		Divers			VP	66 255			66 255							
	Groupe et associés (2)			VC	12			12								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	168 355			168 355								
	Charges constatées d'avance			VS	994 743			994 743								
	TOTAUX			VT	21 366 804	VU		19 799 136	VV				1 567 668			
REVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD												
	(2) Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE												
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF												
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans						
				(1)		(2)		(3)		(4)						
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y														
Autres emprunts obligataires (1)		7Z														
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	80		80										
	à plus d'un an à l'origine		VH	10 788 107		2 391 773		7 124 873		1 271 461						
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)		8A	13 013 298			13 013 298										
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 140 141			1 140 141										
Personnel et comptes rattachés		8C	5 825 130			5 825 130										
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	3 329 593			3 329 593										
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E													
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	3 876 936		3 335 973		120 443		115 205						
	Obligations scellonnées		VX													
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	901 757		745 147										
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J														
Groupe et associés (2)		VI	1 944			1 944										
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		EK	436 363			436 363										
Dettes représentatives de titres empruntés *		SZ														
Produits constatés d'avance		8L	14 428 944			14 428 944										
TOTAUX		VY	53 742 293	VZ		44 648 386		7 245 316		1 386 866						
REVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	14 047 262	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL										
	Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	2 276 521	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032											

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Indication pour chacun des postes relatifs aux dettes de celles garanties par des sûretés réelles.

1 – Emprunts obligataires convertibles	NEANT
2 – Autres emprunts obligataires	NEANT
4 – Emprunts participatifs	NEANT
5 – Emprunt et dettes financières divers	NEANT
TOTAUX	NEANT



Montant des engagements financiers classés par catégorie en distinguant le cas échéant, ceux qui concernent les dirigeants, les filiales, les participations et les autres entreprises liées (Entreprises consolidables par intégration globale).

Engagements donnés	Montant en Euros
1- Effets escomptés non échus	
2- Avals et cautions	
3- Engagements en matière de médailles du travail	-
4- Autres engagements donnés	
Intérêts sur emprunts :	
Sur emprunts en cours	441 520
Sur comptes de participation légale	-
Locations financières	5 361 098
Promesse d'hypothèque Immobilière	500 000
5- Crédit bail mobilier (retraité en immobilisation)	-
	6 302 618
Dont concernant :	
les dirigeants	337 031
les filiales	
les participations	
les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	-

Indication de la différence, pour les biens fongibles de l'actif circulant, entre l'évaluation figurant au bilan et celle résultant du prix du marché.

Nature des éléments d'actif circulant	Evaluation au bilan	Evaluation au 1 ^{er} prix du marché
1 – Stocks approvisionnements et matières		
2 – Stocks marchandises	6.204	6.204
3 – Stocks produits finis	NEANT	NEANT
4 – Actions propres	NEANT	NEANT
5 – Valeurs mobilières de placements	8.151.828	8.151.828
TOTAUX	8.158.032	8.158.032



Nombre et valeur nominale des actions ou parts sociales composant le capital social de la société mère.

Désignation	Nombre	Valeur Nominale
1-Actions/parts sociales composant Le capital social au début de l'exercice	336.193 Actions	32,00 €
2-Actions/parts sociales émises pendant l'exercice	NEANT	
3-Actions/parts sociales remboursées ou annulées pendant l'exercice	NEANT	
4-Actions/Parts sociales composant le capital en fin d'exercice	265.193 Actions	32,00 €
5- Actions à Dividende précipitaire	710.000 Actions	3.20 €



Résultat par action :

Exercice clos le :	31 août 2020	31 août 2019
Résultat net par action	8.47 €	10.11 €
Résultat dilué par action	8.47 €	10.11 €

Parts bénéficiaires avec indication de leur nombre et de leur valeur.

NEANT



Identité de toute société établissant des comptes consolidés dans lesquels les comptes de la société sont inclus.

NEANT



Indication de la fraction des immobilisations financières, créances, dettes, ainsi que les charges et produits financiers concernant les entreprises liées.

Éliminée lors du retraitement de la consolidation pour l'ensemble des sociétés du groupe.



Montant des avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux.

Avances aux dirigeants

- Montant des avances et crédits alloués aux dirigeants : NEANT
- Cautions consenties NEANT
- Remboursements effectués au cours de l'exercice NEANT



Points de l'annexe concernant les personnes morales qui dépassent à la clôture de l'exercice deux des trois limites suivantes :

Total du Bilan (3.650.000 €)-Montant du CA. H.T. (7.300.000 €) – Salariés (50)

Montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance, à raison de leurs fonctions : ces informations sont données de façon globale pour chaque catégorie

Rémunérations allouées aux dirigeants	Montant
1- des organes d'administration	Sans objet
2- des organes de direction	24 000
3- des organes de surveillance	Sans objet



Obligations convertibles avec indication par catégorie de leur nombre

NEANT



Ventilation du montant net de chiffre d'affaires par secteur d'activité et par marché géographique (possibilité d'omission en cas de préjudice grave qui pourrait résulter de leur divulgation, dans ce cas, information de caractère complet dans l'annexe).

Par secteur d'activité

1. Prestations de services (Honoraires)	51.275.509 €
2. Divers	444.968 €
3. Ventes de marchandises	210.811 €
TOTAL	51.931.288 €

Par marché Géographique

1- France	51.849.926 €
2- Etranger	81.362 €
TOTAL	51.931.288 €



Ventilation, par catégorie, de l'effectif moyen :

- salariés de l'entreprise, d'une part,
- salariés mis à la disposition de la société d'autre part.

	Personnel Salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
1- Experts comptables	61	-
2- Autres cadres	116	-
3- Ouvriers et employés	378	-
TOTAL	555	-

FCN
Société anonyme au capital de 10 758 176 €
Siège social : 45 rue des Moissons – 51100 REIMS
337080089 RCS REIMS

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 12 FEVRIER 2021

Exercice clos le 31 août 2020

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 août 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des Commissaires aux comptes.

COMPTES CONSOLIDES

Au 31 août 2020, le périmètre de consolidation du **groupe FCN** comprenait les sociétés suivantes :

-**FCN**, société anonyme au capital de 10 758 176 € dont le siège social est sis à REIMS (51 100), 45 rue des Moissons, immatriculée au RCS de REIMS sous le n° 337 080 089 ;

-**FCF**, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, détenue à 100 % par FCN, dont le siège social est sis à REIMS (51 100), 45 rue des Moissons, immatriculée au RCS de REIMS sous le n° 429 604 523 ;

-**COMANDEX**, société à responsabilité limitée au capital de 250 000 €, détenue à 100 % par FCN, dont le siège social est Tour Bureaux ROSNY 2, rue Léon Blum 93118 ROSNY SOUS BOIS CEDEX, immatriculée au RCS de BOBIGNY sous le n° 798 159 919 ;

-**FCN Family**, société à responsabilité limitée au capital de 50 000 €, détenue à 100 % par FCN, dont le siège social est sis à REIMS (51 100), 45 rue des Moissons, immatriculée au RCS de REIMS sous le n° 819 672 890 ;

- **FCN FIDUCIAIRE COMPTABLE DES BORDS DE MARNE**, société anonyme au capital de 180 091,84 €, détenue à 99,88 % par FCN, dont le siège social est sis à EPERNAY (51200), 2 rue Léger Bertin, immatriculée au RCS de REIMS sous le n° 344 792 270 ;

ACTIVITE DU GROUPE

Conformément aux dispositions des articles L. 225-100, L. 225-100-2 et L. 233-16 du code de commerce, nous vous présentons ci-après le rapport sur la gestion du groupe et les comptes consolidés de l'exercice écoulé que nous soumettons à votre approbation.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 51 931 288 € contre 52 483 409 € pour l'exercice précédent, soit une variation de -1,05 %.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 1 760 032 € contre 1 654 210 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 6,39 %.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 275 000 € contre 325 983 € pour l'exercice précédent, soit une variation de -15,64 %.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 7 938 059 € contre 8 393 666 € pour l'exercice précédent, soit une variation de -5,43 %.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 1 944 781 € contre 1 910 233 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 1,81 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 25 163 089 € contre 25 278 604 € pour l'exercice précédent, soit une variation de -0,46 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 10 067 879 € contre 10 344 690 € pour l'exercice précédent, soit une variation de -2,68 %.

L'effectif salarié moyen s'élève à 555 contre 546 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 2 854 055 € contre 2 664 959 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 7,1 %.

Le montant des autres charges s'élève à 405 262 € contre 330 453 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 22,64 %.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 48 648 126 € contre 49 248 586 € pour l'exercice précédent, soit une variation de -1,22 %.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 5 043 195 € contre 4 889 033 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 3,15 %.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -127 449 € (-156 035 € pour l'exercice précédent), il s'établit à 4 915 746 € contre 4 732 998 € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -737 195 € contre -40 679 € pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de 1 329 593 € contre 1 290 813 € pour l'exercice précédent,

Résultat

Notre résultat consolidé, part du groupe, s'élève à 2 846 036 € pour un volume de production consolidé de 50 947 972 € contre 51 739 483 €.

Le résultat consolidé de 2 846 127 € donne une capacité d'autofinancement consolidée brute de 3 993 657 € contre 4 308 003 € pour l'exercice précédent.

Investissements

Ceux-ci se sont élevés à 2 099 942 € contre 1 289 807 € pour l'exercice précédent.

Endettement et capitaux propres

Nous vous rappelons que notre endettement financier de 23 801 486 €, en augmentation de 11 770 651 €, représente 75,12 % de nos capitaux propres. Cet endettement se justifie en majeure partie par la souscription d'un Prêt garanti par l'Etat de 13 M €. Par contre, notre trésorerie positive s'élève à 20 432 325 € (contre 9 945 486 € l'exercice précédent) dont 1 946 354,86 € d'auto détention.

COMPTES SOCIAUX

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Exposé sur l'activité

Notre résultat s'élève à 2 666 100 € pour un volume de production de 49 549 902 € contre 48 693 626 €.

Le chiffre d'affaires global s'élève à 50 533 218 € contre 49 728 899 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 1,62 %.

La capacité d'autofinancement brute s'élève 3 810 264€ contre 3 781 544 € pour l'exercice précédent.

Investissements

Ceux-ci se sont élevés à 2 773 940 € contre environ 1 320 161 € pour l'exercice précédent. Ils ont porté principalement sur des acquisitions de clientèles (reprise à compter du 1^{er} novembre 2019 d'une clientèle d'expertise comptable basée à ORLEANS auprès de la société EXPERTISE COMPTABLE, CONSEIL, COMMISSARIAT AUX COMPTES sigle E C 2 pour un prix provisoire de 412 K€) et des travaux (aménagement bureau ST DIZIER, réaménagement du bureau de REIMS FARMAN).

Situation d'endettement de la Société

La situation financière de la Société, notamment sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité de nos affaires au sens de l'article L. 225-100-1, I, 1^{er} du code de commerce fait ressortir:

En Euros (€)	Au 31/08/2020	Au 31/08/2019
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	10 788 108	11 513 570
Emprunts et dettes financières diverses	13 013 298	513 718
Fournisseurs et comptes rattachés	1 311 757	1 235 373
Dettes fiscales et sociales	13 423 087	14 481 428

Le coût moyen de notre endettement est de 132 797 €.

- **Taux d'endettement par rapport au chiffre d'affaires**

Notre endettement financier de 23 801 406 €, en augmentation de 11 774 118 €, représente 47,10 % de notre chiffre d'affaires soit une augmentation de 23,15 points par rapport à l'exercice précédent où il était établi à 23,15 %. Cette variation du taux d'endettement financier s'explique en majeure partie par la souscription d'un prêt garanti par l'Etat à hauteur de 13 M€.

- **Taux d'endettement par rapport aux capitaux propres**

Notre endettement financier de 23 801 406 €, en augmentation de 11 774 118 €, représente 70,72 % de nos capitaux propres soit une augmentation de 34,53 points par rapport à l'exercice précédent où il était établi à 36,19 %.

Notre trésorerie positive d'un montant de 20 037 003,20 € est supérieure de 11 287 040,56 € à celle de l'exercice précédent (8 749 962,64 €). Cette variation positive est due à la non utilisation du PGE.

Notre principal moyen de financement est actuellement le recours à l'emprunt.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

FCN respecte la réglementation sur les délais de paiement vis-à-vis de ses fournisseurs. Les rares retards constatés correspondent à des désaccords sur l'exécution de travaux ou sur la qualité des produits.

FCN, à travers sa gestion interne et ses procédures de contrôle interne, met tout en œuvre pour que ses clients respectent les délais de paiement fixés contractuellement. Les retards constatés correspondant à des désaccords sur travaux exécutés ou à des situations de difficulté économique extrême des clients.

Principaux risques et incertitudes

Les principaux facteurs de risques auxquels notre entreprise est confrontée sont les suivants :

La pandémie COVID 19 a fortement impacté l'activité économique depuis le début de l'année 2020. Elle a des conséquences importantes sur la réalisation de nos travaux.

Ce contexte s'ajoute à l'évolution irréversible de nos métiers sous la pression de la transformation numérique, mais aussi des changements de réglementation dont l'objectif est de libéraliser notre économie.

Nous devons faire face à un renforcement de la concurrence dans nos activités réglementées.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 août 2020, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2020 sont les suivants :

La pandémie COVID 19 a fortement changé la donne en cours d'exercice 2020. Nous devons redoubler nos efforts pour développer davantage la dématérialisation des documents pour l'ensemble de nos travaux et accentuer la mobilité de nos collaborateurs.

Tant que la pandémie perdure, la prudence s'impose. La période que nous vivons se caractérise par une absence de visibilité.

Nous allons continuer à poursuivre la mise en œuvre, l'exécution des orientations stratégiques définies.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Fusions :

Notre Société a absorbé deux de ces filiales en date du 29 février 2020, par voie de fusion simplifiée, avec un effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} septembre 2019 :

- **FCN CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE FRANCIS DRAVIGNY (FCN CECFD)**, société par actions simplifiée au capital de 10 000 €, détenue à 100 % par FCN, dont le siège social est 12-14 place de la République sis à BAR SUR SEINE (10 110), immatriculée au RCS de TROYES sous le n° 478 948 672 ;

- **FCN SUD OISE**, société par actions simplifiée au capital de 361 790 €, détenue à 100 % par FCN (rachat préalable à la fusion d'une action détenue par une personne physique) dont le siège social est sis à MONTATAIRE (60 160) 100 rue Louis Blanc et immatriculée au RCS de COMPIEGNE sous le n° 529 395 964.

Activité de nos filiales :

- **FCF** : cette filiale de commissariat aux comptes a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 2 427 €. L'exercice clos le 31 août 2010 a généré un résultat nul.

- **COMANDEX** : FCN sous-loue des locaux à cette filiale depuis le 7 novembre 2013. Le loyer versé à FCN au titre de l'exercice 2019-2020 s'est élevé à 20 319,90 €.

Son chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 1 218 016,27 €. L'exercice clos le 31 août 2020 a généré un bénéfice de 11 113,33 €.

- **FCN Family** : cette filiale a clôturé son quatrième exercice le 31 août 2020. Son chiffre d'affaires hors taxes est passé de 129 149 € à 192 046,91 €. Elle a généré un résultat de 130 818,03 €.

- **FCN FIDUCIAIRE COMPTABLE DES BORDS DE MARNE** : Notre Société a pris en location le fonds libéral de cette filiale à compter du 1^{er} janvier 2019 afin d'anticiper l'intégration de ses salariés (pour notamment les former aux méthodes de travail FCN) avant de procéder à l'absorption de cette structure. Cette filiale a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 74 100 €. L'exercice clos le 31 août 2020 a généré un bénéfice de 75 976,63 €.

Etablissements FCN :

Notre Société dispose d'un nouvel établissement à BAR-SUR-SEINE depuis le 1^{er} mars 2020. Cette ouverture fait suite à la fusion absorption de la société FCN CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE FRANCIS DRAVIGNY (FCN CECFD). Un nouvel établissement a été ouvert à ORLEANS le 1^{er} novembre 2019 suite au rachat de clientèle effectué auprès du cabinet E C 2. Notre bureau de BETTANCOURT la FERREE a été transféré au 31 octobre 2019 dans de nouveaux locaux à ST DIZIER et notre bureau d'HIRSON a ouvert un bureau annexe à LANDRECIES dans le Nord en février 2020.

Au 31 août 2020, FCN comptait 36 établissements :

	Bureau	Adresse	SIRET
1	CASTANET TOLOSAN	14 place Pierre Richard	337 080 089 00697
2	VITRY LE FRANCOIS	21 rue Marabais	337 080 089 00671
3	BAR SUR AUBE	28 avenue du Générale Leclerc	337 080 089 00663
4	TROYES	2 rue Gaston Arbouin	337 080 089 00655
5	ST DIZIER	2 rue des Montants	337 080 089 00721.
6	BAR LE DUC	34 rue Werly	337 080 089 00630
7	DIEPPE	1 rue Descroizilles	337 080 089 00622
8	VERVINS	11 rue Raoul de Coucy	337 080 089 00614
9	CHARLEVILLE MEZIERES	1 rue du Val de Vence	337 080 089 00598
10	CHATEAU THIERRY	40 rue de la prairie	337 080 089 00580
11	MONTHERME	7 rue Pasteur	337 080 089 00572
12	GIVET	30 rue Contamine	337 080 089 00564
13	RETHEL	20 avenue Gambetta	337 080 089 00556
14	OLIVET	14 rue de la manufacture	337 080 089 00549
15	DORMANS	37 rue du docteur Moret	337 080 089 00531
16	ST QUENTIN	14B rue Jacques Lescot	337 080 089 00523
17	SEZANNE	33 rue Aristide Briand	337 080 089 00515
18	TOULOUSE	2 impasse Michelle Labrousse	337 080 089 00499
19	HIRSON	3 place Victor Hugo	337 080 089 00481
20	CHAUNY	6 place du Brouage	337 080 089 00473
21	PARIS	83-85 Boulevard de Charonne	337 080 089 00465
22	STE MENEHOULD	2 Quai Valmy	337 080 089 00440
23	REIMS	10 rue Etienne Oehmichen	337 080 089 00432
24	MONTATAIRE	100 rue Louis Blanc	337 080 089 00705
25	NOYON	10 B Boulevard Ernest Noël	337 080 089 00374
26	LE TREPORT	3 quai Albert Cauet	337 080 089 00341
27	VOUZIERES	22 rue du Chemin Salé	337 080 089 00325
28	CHALONS EN CHAMPAGNE	57 Chaussée du Port	337 080 089 00283
29	LAON	13 Rampe St Marcel	337 080 089 00259
30	REIMS	45 rue des Moissons	337 080 089 00184
31	EU	24B rue des Canadiens	337 080 089 00119
32	EPERNAY	2 rue Leger Bertin	337 080 089 00028
33	CHARLY-SUR-MARNE	4 rue des cordeliers	337 080 089 00713
34	BAR-SUR-SEINE	12 rue de la république	337 080 089 00754
35	ORLEANS	11 avenue du Président John Kennedy	337 080 089 00739
36	LANDRECIES	13 rue du Gouvernement	337 080 089 00747

RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS ORDINAIRES PAR APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-209-2 DU CODE DE COMMERCE

Conformément aux dispositions des articles L. 225-209-2 et L. 225-211, alinéa 2 du code de commerce, nous vous informons que nous avons procédé aux opérations suivantes au cours de l'exercice :

Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice : 0

Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice : 4 088

Nombre d'actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice: 22 568

Valeur globale évaluée au cours d'achat : 1 946 354,86 €

Valeur nominale globale : 722 176 €

Nombre d'actions utilisées pour la finalité retenue par les Conseils d'administration des 16 janvier 2016, 29 janvier 2018 et 7 février 2020 : 0

PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du code de commerce, nous vous indiquons que la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du code de commerce s'élevait au 31 août 2020 à 92,72 %.

PRÊTS CONSENTIS PAR LA SOCIÉTÉ

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-6, 3 bis du code monétaire et financier, nous vous indiquons que la Société n'a consenti aucun prêt à moins de deux ans à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des petites et moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 50 533 219 € contre 49 728 899 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 1,62%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 1 355 224 € contre 1 153 561 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 17,48%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 262 145 € contre 308 772 € pour l'exercice précédent, soit une variation de -15,10%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 7 728 042 € contre 7 933 352 € pour l'exercice précédent, soit une variation de -2,59%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 1 932 408 € contre 1 863 908 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 3,68%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 24 241 671 € contre 23 245 259 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 4,29%.

Le montant des charges sociales s'élève à 9 804 972 € contre 9 688 596 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 1,20%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 539 contre 512 pour l'exercice précédent, soit une variation de 5,27%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 2 828 285 € contre 2 502 909 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 13,00%.

Le montant des autres charges s'élève à 398 216 € contre 323 198 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 23,21%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 47 195 740 € contre 45 865 995 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 2,90%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 4 692 703 € contre 5 016 465 € pour l'exercice précédent, soit une variation de -6,45%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -44 571 € (-125 009 € pour l'exercice précédent), il s'établit à 4 648 131 € contre 4 891 456 € pour l'exercice précédent, soit une variation de -4,97%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -751 142 € contre -51 619 € pour l'exercice précédent,
- de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise d'un montant de 220 888 € contre 542 462 € pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de 1 010 002 € contre 1 445 795 € pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 août 2020 se solde par un bénéfice de 2 666 099,56 € contre un bénéfice de 2 851 580,43 € pour l'exercice précédent, soit une variation de -6,50%.

Au 31 août 2020, le total du bilan de la Société s'élevait à 87 296 759 € contre 72 838 950 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 19,85%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 2 666 099,56 €.

Nous vous proposons d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	2 666 099,56 €
Auquel s'ajoute un prélèvement sur le compte « autres réserves » pour un montant de	206 137,94 €
Pour former un résultat distribuable de	2 872 237,50 €

Au paiement du dividende précipitaire, un dividende de **2,10 €** par action de préférence
Soit un montant global estimé de **2 025 450,00 €** ⁽¹⁾

Au paiement du dividende ordinaire et complémentaire ⁽²⁾
-un dividende de 2,70 € par action ordinaire (hors 22 568 actions auto détenues)
-un dividende de 0,27 € par action de préférence
Soit un montant global de **846 787,50 €**

Le solde éventuel serait affecté en totalité au compte « autres réserves ».

(1) Le montant de la distribution visée ci-dessus est calculé sur le fondement du nombre maximal d'actions de préférence susceptibles d'ouvrir droit à dividende au jour de l'assemblée approuvant les comptes au 31 août 2020, soit un total de 964 500 actions de préférence, suite à la décision de conversion d'un nombre maximal de 25 450 actions ordinaires en actions de préférence prise par le Conseil d'administration du 15 décembre 2020.

Si le nombre total d'actions de préférence composant le capital se révélait inférieur au nombre maximal indiqué, le montant total de la distribution visée ci-dessus serait ajusté en fonction du nombre total d'actions de préférence existantes au jour de l'assemblée approuvant les comptes au 31 août 2020.

Dans cette hypothèse, le résultat distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la non création desdites actions serait affecté au compte « autres réserves ».

(2) Le dividende ordinaire sur action ordinaire est fixé par le Conseil d'administration à 0,9 € et le dividende complémentaire à 1,80 €.

Le montant du dividende ordinaire et complémentaire sur action de préférence est divisé par dix par rapport à celui versé à une action ordinaire.

Le paiement des dividendes serait effectué à compter du 12 février 2021.

Nous vous informons que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

*Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du code général des impôts s'élève à **2 872 237,50 €**, soit la totalité des dividendes mis en distribution.*

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 août 2017 :

855 206,10 €, soit 2,70 € par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 855 206,10 €

Exercice clos le 31 août 2018 :

2 285 982,60 €, soit 2,70 € par action ordinaire et 2,37 € par action de préférence

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 2 285 982,60 €

Exercice clos le 31 août 2019 :

2 348 825,10 €, soit 2,70 € par action ordinaire et 2,37 € par action de préférence

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 2 348 825,10 €

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En application de l'article L. 225-37 du code de commerce, nous vous présentons dans le présent rapport de gestion, notre rapport sur le gouvernement d'entreprise contenant toutes les informations requises par la réglementation en vigueur.

MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 4° du code de commerce, nous vous indiquons que votre Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L. 225-51-1 du code de commerce.

Depuis le 19 octobre 2002, les fonctions de Directeur Général sont assumées par le Président du Conseil d'administration. Ces modalités d'exercice de la Direction Générale ont été confirmées par le Conseil d'administration du 16 janvier 2016 qui a renouvelé cette option pour une durée de 6 ans conformément aux dispositions statutaires en vigueur à cette date.

Par décision de l'assemblée générale en date du 7 février 2020, cette durée de 6 ans applicable à l'option prise en matière d'exercice de la Direction Générale a été supprimée et les statuts modifiés en conséquence.

M. Jean-François BOUVET exerce les fonctions de Président Directeur Général de la Société depuis le 1^{er} janvier 2017. Son mandat arrive à échéance à l'issue de la réunion de la prochaine Assemblée générale.

Le Conseil d'administration du 7 février 2020 a nommé quatre Directeurs Généraux Délégués pour l'assister dans ses fonctions : Madame Pascale DUCLERMORTIER et Messieurs Denis CLEMENT, Mikaël COUILLET et Patrick VICENS.

Ces mandats arrivent également à échéance à l'issue de la réunion de la prochaine Assemblée générale dans la mesure où les nominations ont été effectuées pour la durée restant à courir du mandat du Président Directeur Général.

CONVENTIONS CONCLUES PAR UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIÉTÉ AVEC UNE FILIALE

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4, 2° du code de commerce, nous mentionnons ci-dessous les conventions, autres que celles portant sur des opérations courantes ou conclues à des conditions normales, intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, et selon le cas, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Nous vous indiquons qu'aucune convention visée à l'article L. 225-38 du code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé, mais également que l'exécution d'aucune convention autorisée au cours des exercices antérieurs ne s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Nous vous précisons qu'une convention réglementée a néanmoins été conclue depuis la clôture de l'exercice. Cette convention consiste en un accord conclu avec Monsieur Alain FONTANESI, administrateur de notre Société jusqu'au 31 janvier 2021, dans le cadre de son départ de la Société à cette même date.

Cette convention a été portée à la connaissance de nos Commissaires aux Comptes et les éléments nécessaires à l'élaboration du rapport spécial leur ont été communiqués. En conséquence, cette convention est soumise à votre approbation.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 1° du code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

M. Jean-François BOUVET est :

- ✓ Président directeur général de notre Société
- ✓ administrateur de la SA FCN FIDUCIAIRE COMPTABLE DES BORDS DE MARNE
- ✓ cogérant de la SARL FCF
- ✓ gérant de l'EARL "DU CLOS MOUTAYER"

M. Carlos BENITEZ est :

- ✓ administrateur de notre Société
- ✓ cogérant de la SARL COMANDEX
- ✓ cogérant de la SCI FLOBELO

Mme Pascale DUCLERMORTIER est :

- ✓ Directeur Général Délégué de notre Société
- ✓ administrateur de notre Société
- ✓ cogérante de la SCI LA PASCAMBER

M. Alain FONTANESI est :

- ✓ administrateur de notre Société jusqu'au 31 janvier 2021
- ✓ cogérant de la SCI MOULIN DES MEULIERES

M. Jean-Michel FRANCOIS est :

- ✓ administrateur de notre Société
- ✓ gérant de la Société Civile PRALYMA
- ✓ gérant de la Société Civile ARKIMMO
- ✓ gérant de la Société Civile CAPCARLINE
- ✓ gérant de la SCI SAPHRANS
- ✓ gérant de la SCI LEMISYL

Mme Noémie GOGUL est administrateur de notre Société.

Mme Hélène JAILLET est :

- ✓ administrateur de notre Société
- ✓ gérante de la SCI DU CHEMIN BLANC

M. Stéphane LOUBIERES est

- ✓ administrateur de notre Société
- ✓ cogérant de la SCI FLOBELO
- ✓ cogérant de la SARL FCN Family

Mme Laurence MIAS est :

- ✓ administrateur de notre Société
- ✓ cogérante de la SARL FCN FAMILY

M. Dominique MICHAUT est :

- ✓ administrateur de notre Société
- ✓ Président directeur général de la SA FCN FIDUCIAIRE COMPTABLE DES BORDS DE MARNE
- ✓ cogérant de la SARL FCN Family
- ✓ gérant de la SCI CLAXADE

Mme Virginie PERCEVAL est :

- ✓ administrateur de notre Société
- ✓ gérante de la SCI D4

M. Patrick SAIRE est :

- ✓ administrateur de notre Société,
- ✓ cogérant de la SARL FCN Family

TABLEAU DES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, alinéa 3, du code de commerce, nous vous précisons qu'aucune délégation de compétence ou de pouvoirs n'a été accordée par l'assemblée générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit code.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Mandats des Commissaires aux comptes

Aucun mandat de Commissaire aux comptes n'est arrivé à expiration.

Mandats des administrateurs

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Jean-François BOUVET, Carlos BENITEZ et Jean-Michel FRANCOIS viennent à expiration à l'issue de la réunion de la prochaine assemblée générale.

Monsieur Alain FONTANESI a notifié à la Société sa décision de mettre un terme à son mandat d'administrateur avec effet au 31 janvier 2021.

Après avoir pris acte du départ de Monsieur Alain FONTANESI avec effet au 31 janvier 2021 et des résultats de l'appel à candidatures effectué par la Direction Exécutive Collégiale pour quatre postes d'administrateurs, nous vous proposons de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Jean-François BOUVET et Jean-Michel FRANCOIS et de nommer en qualité de nouveaux administrateurs :

- Monsieur Yves FERTIL, demeurant 2 rue de la rabeaude 02 000 CHEVREGNY, en remplacement de Monsieur Carlos BENITEZ qui n'a pas souhaité être renouvelé dans son mandat;
- Monsieur François PONSINET, demeurant 3 rue isadora duncan 51450 BETHENY;

Ces renouvellements ou nominations interviendront pour une période de six (6) ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice au 31 août 2026.

Nous vous précisons que le renouvellement ou la nomination de chaque administrateur fera l'objet d'une résolution séparée.

AUTORISATION CONFEREE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DE RACHETER LES ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIETE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L.225-209-2 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'administration, pour une durée de 12 mois, à racheter les actions ordinaires de la Société, dans les conditions définies par l'article L 225-209-2 du code de commerce et les autres dispositions légales applicables.

Nous vous précisons que l'autorisation sollicitée porte uniquement sur le rachat d'actions propres de catégorie « ordinaires ». Nous vous rappelons que les actions dites « de préférence » sont incessibles en vertu des dispositions statutaires (article 12 notamment).

Le recours à ce dispositif nécessite l'intervention d'un **expert indépendant** chargé de déterminer les **valeurs minimale et maximale du prix** de rachat des actions « ordinaires ». Un rapport spécial est établi par les **Commissaires aux comptes** afin de faire connaître leur **appréciation sur les conditions de fixation du prix d'acquisition**. Le rapport de l'expert est déposé au siège social quinze jours au moins avant la date de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur le rachat.

En vertu de l'article R 225-160-1 du code de commerce, l'expert indépendant est désigné à l'unanimité des actionnaires ou à défaut par le Président du tribunal de commerce statuant sur requête à la demande des dirigeants sociaux.

Au vu du nombre important d'actionnaires composant le capital de FCN, il est apparu plus opportun de recourir à une requête pour la désignation de l'expert indépendant. **Monsieur Christian OLIVIER** a ainsi été nommé en qualité d'expert indépendant par ordonnance du Président du tribunal de commerce en date du 4 décembre 2020.

L'autorisation consentie serait utilisable par la Société, pour l'ensemble des objectifs de rachat prévus par le dispositif, soit pour les offrir ou les attribuer :

- dans l'année de leur rachat, aux bénéficiaires d'une opération mentionnée à l'article L. 225-208 du code de commerce ou intervenant dans le cadre des articles L. 3332-1 et suivants du code du travail ;
- dans les deux ans de leur rachat, en paiement ou en échange d'actifs acquis par la Société dans le cadre d'une opération de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;
- dans les cinq ans de leur rachat, aux actionnaires qui manifesteraient à la Société l'intention de les acquérir à l'occasion d'une procédure de mise en vente organisée par la Société elle-même dans les trois mois qui suivent chaque assemblée générale ordinaire annuelle.

Le Conseil d'administration pourrait décider de mettre en œuvre une ou plusieurs de ces finalités. A défaut d'avoir été utilisées pour la ou les finalités retenues et dans les délais prévus, les actions rachetées seraient annulées de plein droit. Par dérogation, les actions rachetées mais non utilisées pourraient, sur décision de l'assemblée générale ordinaire, être utilisées pour une autre des finalités.

Nous vous rappelons que la Société ne peut pas posséder, s'il existe plusieurs catégories d'actions, plus de 10 % des actions de chaque catégorie (article L 225-210 al.1).

Le nombre maximum d'actions ordinaires pouvant être rachetées via ce dispositif ne pourrait donc pas excéder 10 % des actions ordinaires, en tenant compte des actions déjà rachetées au titre de précédentes autorisations et détenues par la Société au jour du rachat.

A la date du présent rapport :

- le nombre total d'actions ordinaires composant le capital s'élève à 265 193 ;
- le nombre d'actions ordinaires propres détenues par la Société s'élève à 22 568 ;
- le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être rachetées via ce dispositif s'élèverait donc à titre indicatif à **3 951 au jour du présent rapport**.

C'est ce nombre qui est retenu dans le projet de résolution soumis à votre approbation.

Compte tenu :

- de la décision de conversion d'actions ordinaires en actions de préférence prise par le Conseil et son incidence sur le nombre total d'actions ordinaires retenu pour ce calcul ;
- de la possible variation du nombre d'actions ordinaires propres détenues par la Société en fonction des décisions prises par le Conseil d'administration quant à leur utilisation ;

Seul un nombre maximal indicatif d'actions ordinaires propres pouvant être rachetées par la Société pourra être donné au jour de l'assemblée.

Ce dernier sera calculé en fonction du nombre total d'actions ordinaires composant le capital au jour de l'assemblée approuvant les comptes au 31 août 2020 et du nombre d'actions auto détenues à cette même date.

Nous vous proposons de fixer le prix d'achat des actions à la valeur de marché dont les modalités de calcul sont définies à l'article 5.11 du pacte d'actionnaires FCN et fixée au 31 août 2020 à **CENT UN EUROS ET QUATRE-VINGT-DOUZE CENTIMES (101.92 €)** dans la mesure où ce prix se situe dans la fourchette de prix fixée par l'expert indépendant dans son rapport d'évaluation.

DELEGATION DE COMPETENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE PROCEDER A LA CONVERSION D' ACTIONS ORDINAIRES EN ACTIONS DE PREFERENCE

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 7 février 2020, vous avez doté votre Conseil d'administration d'une délégation de compétence à l'effet de procéder à la conversion d'un nombre maximal de 40 000 actions ordinaires en actions de préférence.

Le Conseil d'administration en date du 15 décembre 2020 a fait usage de cette délégation en décidant de convertir un nombre maximal de 25 450 actions ordinaires en actions de préférence.

La conversion est ouverte à tout actionnaire remplissant les conditions fixées par les statuts de la Société à hauteur du plafond qui lui est applicable en fonction de son ancienneté en qualité de salarié de la Société, du nombre d'actions de préférence déjà détenues par ce dernier et de son nombre d'actions ordinaires.

Le nombre définitif d'actions ordinaires converties sera arrêté par le Conseil d'administration qui se tiendra à l'issue du délai de 10 jours fixé pour exercer le droit à conversion.

Quel que soit le nombre d'actions ordinaires définitivement converties, il apparaît opportun de doter votre Conseil pour l'avenir d'une nouvelle délégation de compétence, avec un plafond fixé à **40 000** actions ordinaires à convertir, pour lui permettre de réaliser plusieurs vagues de conversion sans avoir à réunir une nouvelle assemblée générale, en fonction des besoins du marché de l'action de la Société. Cette délégation de compétence serait consentie pour une nouvelle durée de 26 mois. Elle se substituerait purement et simplement à la précédente.

Nous vous proposons par conséquent de déléguer au Conseil d'administration votre compétence à l'effet de réaliser, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, la conversion en actions de préférence d'un nombre maximal de **40 000** actions ordinaires.

Cette délégation de compétence emporterait pour le Conseil possibilité de réaliser cette conversion en une ou plusieurs fois, et :

- d'arrêter le nombre d'actions ordinaires pour lesquelles le droit à conversion sera ouvert,
- d'arrêter les dates d'ouverture et de clôture de la conversion,
- d'arrêter le montant de la prime de conversion par action ordinaire à convertir,
- de recueillir les bulletins de conversion, percevoir le montant de la prime de conversion et effectuer le dépôt des fonds,
- d'arrêter la liste définitive des actionnaires exerçant leur droit à conversion, le nombre définitif d'actions ordinaires existantes converties et d'actions de préférence créées par voie de conversion,
- d'arrêter le montant définitif de la prime de conversion versée par les actionnaires,

- de constater la réalisation définitive de l'opération de conversion et procéder à la modification corrélative des statuts rendue nécessaire par la création des actions de préférence, en complétant notamment dans ces derniers le nombre d'actions ordinaires définitivement converties et le nombre d'actions de préférence définitivement créées,
- prendre toutes mesures utiles et remplir toutes formalités nécessaires pour parvenir à la réalisation définitive de l'opération de conversion des actions ordinaires existantes.

Cette délégation annulerait et remplacerait la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 7 février 2020.

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial établi par vos Commissaires aux comptes conformément aux dispositions légales applicables.

PROPOSITION DE PRECISION A L'ARTICLE 7.2 DES STATUTS DE LA DATE D'APPRECIATION DU RESPECT DES CONDITIONS REQUISES POUR LA CONVERSION D'ACTION ORDINAIRE EN ACTION DE PREFERENCE, MODIFICATION CORRELATIVE DUDIT ARTICLE

L'article 7.2 des statuts de la Société précise notamment les conditions à remplir de manière cumulative pour pouvoir convertir des actions ordinaires de la Société en actions de préférence.

Pour rappel, ces conditions sont les suivantes :

- ✓ Avoir au minimum deux ans d'ancienneté en qualité de salarié ou de dirigeant de la Société,
- ✓ Ne pas avoir atteint l'âge de 65 ans à la clôture du dernier exercice,
- ✓ Etre propriétaire d'au minimum 50 actions ordinaires,
- ✓ Signer le pacte d'actionnaires de la Société concomitamment à l'acceptation de l'offre de conversion.
- ✓ Verser une prime de conversion par action ordinaire convertie dont le montant est fixé par l'Assemblée générale.

La date d'appréciation du respect de ces conditions, hormis celle liée à l'âge du salarié (qui s'apprécie à la clôture du dernier exercice) n'est pas précisée par cet article. Dans un souci de clarification et afin d'éviter tout problème d'interprétation de ces dispositions, il apparaît opportun de préciser cette date pour les conditions autres que celle liée à l'âge qui est, dans les faits, la date d'acceptation de l'offre de conversion.

Nous vous proposons, à cet effet, de compléter le paragraphe « Conditions » de l'article 7.2 des statuts par la phrase suivante : « *le respect des conditions, hormis celle liée à l'âge de l'actionnaire, s'apprécie à la date d'acceptation de l'offre de conversion* ».

Le reste de l'article demeurerait inchangé.

PROPOSITION DE PRECISION A L'ARTICLE 7.3 DES STATUTS DE LA DATE DE CONVERSION DES ACTION DE PREFERENCE EN ACTION ORDINAIRE POUR CHAQUE CAS DE CONVERSION AUTOMATIQUE ; MODIFICATION CORRELATIVE DUDIT ARTICLE

L'article 7.3 des statuts de la Société liste les différents événements déclenchant la conversion automatique des actions de préférence détenues par un actionnaire en actions ordinaires.

Pour rappel, cette conversion automatique s'effectue à raison d'une (1) action ordinaire pour dix (10) actions de préférence.

La date à laquelle s'opère la conversion automatique des actions de préférence en actions ordinaires n'est pas précisée dans les statuts. Dans un souci de clarification et afin d'éviter tout problème d'interprétation de ces dispositions, il apparaît opportun de préciser cette date, pour chaque événement.

Nous vous proposons, par conséquent, de compléter l'article 7.3 des statuts comme suit :

7.3. Les actions de préférence seront automatiquement converties en actions ordinaires à raison de (10) actions de préférence pour une (1) action ordinaire si l'un des événements suivants se produit:

- en cas de projet de cession desdites ACTIONS par leur titulaire, quel que soit le cessionnaire. La conversion s'effectue dans ce cas un instant de raison avant la réalisation de la cession ;
- en cas de départ de la SOCIETE du titulaire des ACTIONS DE PREFERENCE pour quelle que cause que ce soit. La conversion s'effectue dans ce cas à la date du départ de la SOCIETE du titulaire en qualité de salarié;
- dans les autres cas prévus au PACTE d'Actionnaires de la Société. La conversion s'effectue dans ce cas à la date arrêtée par la décision de l'organe compétent en vertu du PACTE.

Le reste de l'article demeurerait inchangé.

PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA REDACTION DE L'ARTICLE 38 DES STATUTS « AFFECTATION DES RESULTATS ET REPARTITION DES BENEFICES »

L'article 38 « Affectation des résultats et répartition des bénéfices » des statuts de la Société contient une erreur de plume concernant l'assiette du dividende précipitaire pouvant être versé aux actions de préférence. Cette assiette porte sur le bénéfice distribuable de l'exercice et/ou sur les réserves distribuables et non sur « le bénéfice distribuable de l'exercice ou sur les réserves distribuables » comme indiqué actuellement. Le dividende précipitaire ne peut excéder 80% de cette assiette.

Nous vous proposons par conséquent de modifier la rédaction des dispositions de l'article 38 relatives aux actions de préférence comme suit:

Article 38-Affectation des résultats et répartition des bénéfices

«

Chaque action de préférence donne droit au titre de chaque exercice social :

- à un dividende précipitaire prélevé sur le bénéfice distribuable de l'exercice et/ ou sur les réserves distribuables avant toute distribution aux actions ordinaires, dont le montant sera déterminé par décision de l'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, sans pouvoir excéder 80% du résultat distribuable et/ou desdites réserves distribuables.
- à un dividende ordinaire dont le montant est divisé par dix par rapport à celui versé à une action ordinaire. A titre d'exemple, dans l'hypothèse où le dividende ordinaire est fixé à 1€ par action ordinaire, il est égal à 0,10 € pour une action de préférence.

..... »

Le reste de l'article demeurerait inchangé.

Votre Conseil vous invite, après la lecture de ces différents rapports, à vous prononcer sur les résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à REIMS

Le 15 décembre 2020

Le Conseil d'Administration

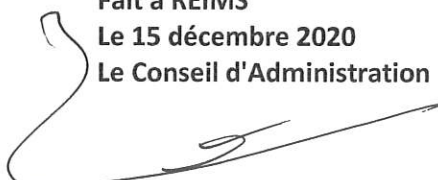




TABLEAU II - RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
(CLOTURES DU 31 AOUT 2016 AU 31 AOUT 2020)

(Art. 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales et arrêté du 27.4.82)

NATURES DES INDICATIONS	2016-08	2017-08	2018-08	2019-08	2020-08
I - Capital en fin d'exercice.					
a) Capital social	10 758 176	10 758 176	10 758 176	10 758 176	10 758 176
b) Nombre des actions ordinaires existantes	336 193	336 193	336 193	336 193	336 193
c) Nombre des actions à dividende prioritaire (Sans droit de vote) existantes	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
d) Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- Par conversion d'obligations	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
- Par exercice de droits de souscription	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
II - Opérations et résultats de l'exercice.					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	42 229 411	45 868 893	47 521 480	49 728 899	50 533 218
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3 429 789	2 446 670	2 376 216	5 895 099	5 144 168
c) Impôts sur les bénéfices	202 416	(345 425)	(204 929)	1 445 795	1 010 002
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	151 396	-	-	542 462	220 888
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 991 983	1 877 498	1 722 784	2 851 580	2 666 100
f) Résultat distribué	809 778	855 206	2 285 983		
III - Résultat par action,					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	9,15	8,31	7,63	11,62	11,64
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5,93	5,58	5,12	8,48	7,93
c) Dividende net attribué à chaque action ordinaire (N+1)	2,64	2,70	2,70	2,70	2,70
d) Dividende net distribué par ADP (N+1)			2,37	2,37	2,37
IV - Personnel.					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	442	490	501	512	539
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	22 035 799	23 876 997	23 932 755	23 245 259	24 241 671
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc...)	9 709 178	10 299 689	10 568 071	9 688 596	9 804 971

FCN

Société Anonyme au capital de 10 758 176 €
Siège social : 45 rue des Moissons
51100 REIMS

337 080 089 RCS REIMS

Exercice clos le 31 août 2020

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2020

Jean-Paul SALFRANC
1 rue des Poncées
88200 SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT

LAVAYSSIERE LOILLIER Associés
8 rue Camille Lenoir
51100 REIMS

FCN

Société Anonyme au capital de 10 758 176 €
Siège social : 45 rue des Moissons
51100 REIMS

337 080 089 RCS REIMS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 août 2020

A l'Assemblée Générale de la société FCN,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société FCN relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 15 décembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la COVID-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT et à REIMS, le 26 janvier 2021

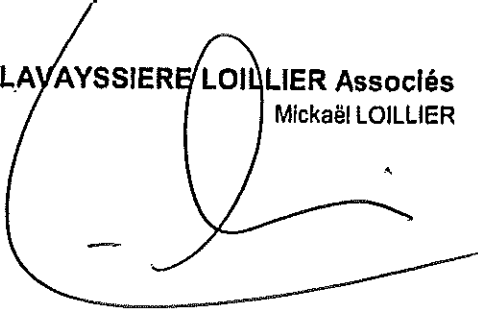
Les commissaires aux comptes

Jean-Paul SALFRANC



LAVAYSSIERE LOILLIER Associés

Mickaël LOILLIER



Bilan consolidé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/20	Net au 31/08/19
ACTIF				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	868 900	758 949	109 951	145 415
Fonds commercial	29 580 283		29 580 283	29 031 444
Autres immobilisations incorporelles				
Ecart de consolidation	524 662	465 148	59 514	62 345
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 455 185	36 828	2 418 356	2 391 695
Constructions	22 793 138	11 961 081	10 832 057	10 824 820
Installations techniques, matériel et outillage	29 679	29 591	88	288
Autres immobilisations corporelles	6 646 376	5 185 395	1 460 982	1 294 440
Immob. en cours / Avances & acomptes	1 091 639		1 091 639	877 131
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	2 253		2 253	2 328
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	151 915		151 915	125 561
ACTIF IMMOBILISE	64 144 030	18 436 992	45 707 038	44 755 468
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services	5 625 044	596 217	5 028 827	3 272 917
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	6 204		6 204	10 596
Créances				
Clients et comptes rattachés	18 129 342	3 274 393	14 854 949	14 481 315
Fournisseurs débiteurs	140 013		140 013	81 786
Personnel	225 085		225 085	180 707
Etat, Impôts sur les bénéfices	212 766		212 766	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	159 819		159 819	119 375
Autres créances	94 791		94 791	46 013
Etat impôts différés	1 258 514		1 258 514	1 525 914
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement	8 151 828	3 962	8 147 866	1 764 635
Disponibilités	12 284 459		12 284 459	8 180 851
Charges constatées d'avance	994 744		994 744	872 612
ACTIF CIRCULANT	47 282 609	3 874 572	43 408 037	30 536 722
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	111 426 639	22 311 564	89 115 075	75 292 189

Bilan consolidé

	Net au 31/08/20	Net au 31/08/19
PASSIF		
Capital social ou individuel	10 758 176	10 758 176
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 200 559	2 106 809
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Réserves consolidées	15 875 673	14 824 344
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	2 846 036	3 398 611
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	31 680 444	31 087 940
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Intérêts hors groupe Réserves	548	484
Intérêts hors groupe Résultat	91	64
TOTAL DES INTERETS HORS GROUPE	639	548
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	127 001	129 701
Provisions pour charges	3 564 697	3 867 680
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 691 698	3 997 381
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	10 788 108	11 516 947
Découverts et concours bancaires	80	170
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	10 788 188	11 517 117
Emprunts et dettes financières diverses	13 013 298	513 718
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	1 944	45 628
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	174 264	143 084
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 140 141	1 071 745
Personnel	5 825 129	5 909 562
Organismes sociaux	3 329 593	3 265 906
Etat, Impôts sur les bénéfices		318 600
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	3 876 936	4 662 600
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	745 148	845 279
Dettes fiscales et sociales	13 776 806	15 001 947
Etat Impôts différés	156 609	163 296
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	262 100	209 999
Produits constatés d'avance	14 428 943	11 539 785
DETTES	53 742 294	40 206 320
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	89 115 075	75 292 189

Compte de résultat consolidé

	du 01/09/19 au 31/08/20 12 mois	du 01/09/18 au 31/08/19 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs, (%)
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	210 811	207 869	2 943	1,42
Production vendue	51 720 477	52 275 540	-555 063	-1,06
Production stockée	-983 317	-743 926	-239 391	32,18
Subventions d'exploitation				
Autres produits	2 743 349	2 398 136	345 213	14,40
Total	53 691 321	54 137 619	-446 298	-0,82
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	10 351	16 292	-5 940	-36,46
Variation de stock (n/ses)	4 392	215	4 177	NS
Achats de m.p. & aut.approv.	260 257	309 476	-49 218	-15,90
Variation de stock (m.p.)				
Autres achats & charges externes	7 938 059	8 393 666	-455 607	-5,43
Impôts, taxes et vers. assim.	1 944 781	1 910 233	34 548	1,81
Salaires et Traitements	25 163 089	25 278 604	-115 515	-0,46
Charges sociales	10 067 879	10 344 690	-276 810	-2,68
Amortissements et provisions	2 854 055	2 664 959	189 096	7,10
Autres charges	405 262	330 453	74 809	22,64
Total	48 648 126	49 248 586	-600 460	-1,22
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 043 195	4 889 033	154 162	3,15
Produits financiers	5 426	5 297	129	2,44
Charges financières	132 875	161 332	-28 457	-17,64
RESULTAT FINANCIER	-127 449	-156 035	28 586	-18,32
Opérations en commun				
RESULTAT COURANT	4 915 746	4 732 998	182 748	3,86
Produits exceptionnels	78 501	371 541	-293 041	-78,87
Charges exceptionnelles	815 696	412 220	403 475	97,88
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-737 195	-40 679	-696 516	NS
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	1 329 593	1 290 813	38 780	3,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 848 958	3 401 506	-552 548	-16,24
Quote-part dans rés. des entrep. mises en équiv.				
Dot. aux amort. des écarts d'acquisition	2 831	2 831		
Rés. net de l'ensemble consolidé	2 846 127	3 398 675	-552 548	-16,26
Rés. hors groupe (Intérêts minoritaires)	91	64	27	42,19
Résultat groupe	2 846 036	3 398 611	-552 575	-16,26

Tableau de Financement FCN CONSO 31-08-2020

FFZA 090 SA F.C.N. CONSOLIDATION 51062 REDMS CEDEX		
TABLEAU DE FINANCEMENT		
	31/08/2020	31/08/2019
RESSOURCES DURABLES		
Capacité d'autofinancement de l'exercice	3 993 657	4 308 003
Produits de cessions d'éléments d'actif immobilisé	750	192 000
Augmentation de capital	0	0
Augmentation des autres capitaux propres (Dont provision pour pension)	95 294	1 705 956
Variation de périmètre	0	0
Augmentation des dettes financières	14 047 262	915 575
Subventions reçues		
TOTAL DES RESSOURCES	18 136 963	7 121 534
EMPLOIS STABLES		
Dividendes	2 348 825	2 285 983
Acquisition d'éléments d'actif immobilisé	2 099 942	1 289 807
Variation des immobilisations / variation de périmètre	0	0
Remboursement de dettes financières	2 276 520	4 300 695
Subventions amorties		
TOTAL DES EMPLOIS	6 725 287	7 876 485
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL		
Ressource Nette	11 411 475	
Emploi Net		754 951

Par prudence, la capacité d'autofinancement telle que déterminée ci-dessus, tient compte des dotations et reprises d'amortissements et provisions à caractère de réserve.
Elle exclut les dotations et reprises de provisions pour dépréciation et pour pertes et charges sur actif et passif.

VARIATION D'EXPLOITATION		
Stocks et en cours	B 1 751 519	D - 215 496
Créances clients	B 342 452	D - 234 304
Autres créances	B 201 098	D -1 860 227
Dettes fournisseurs	D - 10 169	B 169 069
Dettes fiscales et sociales	D 1 231 828	B 368 598
Autres dettes	B 297 266	D - 10 886
Produits constatés d'avance	D -2 689 159	D - 340 015
FONDS DE ROULEMENT DE L'EXERCICE		
Dégagements	0	-2 123 261
Besoins	924 835	0
VARIATIONS DE TRESORERIE		
Variations des disponibilités	10 074 688	1 555 974
Variations des actions propres (autocontrôle)	412 152	- 187 664
Variation des concours bancaires courants et des soldes débiteurs de banque	0	0
VARIATION DE TRESORERIE	10 486 840	1 368 310
UTILISATION DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL		
Ressource Nette	0	754 951
Emploi Net	11 411 475	

La lettre précédant les valeurs des variations d'exploitation signifie : D=Dégagement, B=Besoin

ANNEXE2020-08-Conso avec 2057



SA FCN – Consolidation
Exercice de 12 mois clos le 31 août 2020

PRESENTATION DU GROUPE FCN

Le Groupe FCN exerce son activité dans le domaine de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes à travers la société mère. En tant que société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, FCN exerce une profession réglementée et est inscrite à l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes.

REFERENTIEL COMPTABLE APPLIQUE

Les comptes de FCN sont arrêtés conformément aux règles et principes en vigueur en France. Ils sont établis en conformité avec le règlement 99-02 du Comité de Réglementation Comptable.

INFORMATIONS SUR LES METHODES COMPTABLES**A. Méthode de consolidation**

Les comptes des entreprises placées directement ou indirectement sous le contrôle exclusif de FCN ont été consolidés par la méthode d'intégration globale.

Ecart d'acquisition

Les écarts sont constitués par la différence entre le coût d'acquisition des sociétés nouvellement intégrées et la part acquise dans l'actif net des entreprises filiales.

Modalités d'amortissement

Les écarts sont amortis sur une durée compatible avec le bien auquel il s'identifie. S'il est affecté à une clientèle, il n'est pas amorti.

Date de clôture des entreprises consolidées

Toutes les sociétés intégrées clôturent au 31 août.

B. Méthodes d'évaluation**Frais de recherche et de développement**

Néant.

Immobilisations incorporelles

- Logiciels : amortis en linéaire à 100 %
- Clientèles : elles ne sont pas amorties.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont inscrites à leur prix de revient ou leur valeur d'apport. Lorsque le boni de fusion est consécutif à une opération intra-groupe, il est éliminé des capitaux propres consolidés.

L'amortissement dégressif n'est pas traité en dérogatoire.

Application de la norme IFRS en matière d'immobilisations corporelles et notamment pour les immeubles inscrits à l'actif qui ont fait l'objet d'une réallocation des valeurs nettes comptables par la création des composants suivants :

- Structure ;
- Façade et toiture ;
- IGT (Installations générales techniques)
- Agencements.

ANNEXE2020-08-Conso avec 2057



SA FCN – Consolidation
Exercice de 12 mois clos le 31 août 2020

La modification des plans d'amortissements a généré 24 282,89 Euros d'amortissements dérogatoires qui ont été comptabilisés dans les comptes sociaux au débit du compte « 6872500 – Dotation aux amortissements dérogatoires » par le crédit du compte « 1450000 – Amortissements dérogatoires » et 9 860,19 Euros qui ont fait l'objet d'une reprise au crédit du compte « 7872500 – Reprise pour amortissements dérogatoires ». Cet amortissement supplémentaire qui permet de faire coïncider l'amortissement économique à l'amortissement fiscal a été annulé dans les comptes consolidés conformément à l'article D248-6C et au Règl. 99-02.

Les taux d'amortissement sont les suivantes :

- <u>Immeuble</u>	Structure.....	2,50 à 10 %
	Façade-Toiture	3,33 à 10 %
	I.G.T.	5,00 à 10 %
	Agencements (composant).....	10,00 %
- Matériel de transport.....		20,00 à 25,00 %
- Matériel et outillage.....		10,00 à 25,00 %
- Matériel de bureau et informatique.....		20,00 à 33,00 %
- Matériel informatique de faible valeur.....		100,00 %
- Mobilier.....		10,00 à 20,00 %
- Agencements.....		10,00 à 20,00 %
- Ecart d'acquisition affecté à l'immeuble CI		8,00 %
- Ecart d'acquisition affecté à l'immeuble MIE.....		2,50 %

Crédit bail

Le crédit bail est retraité en immobilisation et comptabilisé sauf lorsque celui-ci ne présente pas de caractère significatif.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.
Les dépréciations sont comptabilisées en fonction du risque couru.

Stocks

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Les travaux en cours sont calculés au prix de revient à partir de la comptabilité analytique, dossier client par dossier client et exercice par exercice.

La valorisation des dossiers clients non facturés au 31 août (temps passés par collaborateur, charges fixes et coût informatique) est comparée aux acomptes émis au cours de l'exercice du client :

- l'écart positif est comptabilisé en travaux en cours
- l'écart négatif en produit comptabilisé d'avance.

Ces éléments ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Provision pour pertes et charges

Lorsqu'un risque ou une charge est identifié, il fait l'objet d'une provision à caractère courant ou exceptionnel.

ANNEXE2020-08-Conso avec 2057



SA FCN – Consolidation
Exercice de 12 mois clos le 31 août 2020

Engagements de retraite

Les engagements de retraite sont couverts partiellement par le versement de primes à un contrat d'assurances souscrit auprès de la compagnie « Ag2r La Mondiale » qui sont comptabilisées en charges. Le surplus dont le calcul est issu d'une étude arrêtée au 31 août 2020 s'élève à 3 371 849 Euros avant impôts. Ce montant a été comptabilisé en provision et a fait l'objet d'une dotation aux provisions de 4 483 Euros et d'une reprise de provision de 297 693 Euros.

Cette étude a été calculée compte tenu des hypothèses actuarielles retenues, soit un taux d'actualisation de 0 %.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés par les sociétés du Groupe afin de neutraliser l'effet de décalages temporaires existant entre la comptabilisation de certaines charges ou produits et leur prise en compte dans le résultat fiscal. Les impôts différés sont calculés au taux d'imposition connu à la date d'établissement des comptes consolidés selon la méthode de report variable.

Le montant total des impôts différés actif est de 1 258 514 €, il est composé de la marge sur les encours, les IFC et la participation.

Le montant total des impôts différés passif est de 156 609 €, il est composé des amortissements dérogatoires.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION1 – Evolution du périmètre

Le périmètre de consolidation a été modifié par rapport à celui de l'exercice précédent.

La SAS CECFD détenue à 100% depuis le 5/9/2017 a été fusionnée au 29/02/2020 avec un effet rétroactif au 01/09/2019.

La SAS FCN SUD OISE détenue à 100% depuis le 19/12/2017 a été fusionnée le 29/02/2020 avec un effet rétroactif au 01/09/2019.

2 – Liste des entreprises consolidées par intégration globale

Sociétés consolidées	Capitaux propres avant résultat	Résultat part du groupe avant Amts/ écart Acquisition	% de contrôle
FCN	30 991 893 €	2 666 099 €	100,00 %
FCF	10 000 €	0 €	100,00 %
COMANDEX	258 737 €	11 113 €	100,00 %
FCN FAMILY	56 061 €	130 818 €	100,00 %
FCBM	458 485 €	75 976 €	99,88 %

3 – Comparabilité

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de la COVID-19 apparue en mars 2020. Conformément aux dispositions de l'article L. 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes consolidés de l'entité au 31 août 2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks et en-cours
- les impôts différés actifs
- les covenants bancaires

ANNEXE2020-08-Conso avec 2057



SA FCN – Consolidation
Exercice de 12 mois clos le 31 août 2020

La société a pu bénéficier des mesures suivantes :
Report d'échéances d'emprunts de 6 mois à compter du mois d'avril 2020 ;
Indemnisation à hauteur de 140 KE au titre de l'activité partielle au cours de la période courant du 16 mars au 28 juin 2020 ;
Souscription de 3 PGE pour un total de 13 ME

4 – Variation des capitaux propres consolidés et intérêts minoritaires

<u>CAPITAUX PROPRES</u>	
Capitaux propres au 31 Août 2019	31 087 940
Augmentation de capital	
Modification de périmètre	
Autres variations	95 294
Provision IFC	0
Dividendes	- 2 348 825
Résultat consolidé	2 846 036
CAPITAUX PROPRES AU 31 AOÛT 2020	31 680 445

<u>INTERETS HORS GROUPE</u>	
Intérêts hors groupe au 31 Août 2019	
Modification de périmètre	548
Provision IFC	0
Dividendes (y compris précompte)	0
Résultat des minoritaires	91
INTERETS HORS GROUPE AU 31 AOÛT 2020	639

CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes étant évaluées pour leur valeur nominale, une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsqu'un risque de non-recouvrement existe à la clôture de l'exercice.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui représentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

ANNEXE2020-08-Conso avec 2057



SA FCN – Consolidation
Exercice de 12 mois clos le 31 août 2020

Méthodes utilisées pour le calcul des amortissements et des provisions, leur montant par catégorie en distinguant ceux qui ont été pratiqués pour l'application de la législation fiscale.

Les méthodes utilisées le sont dans le cadre du droit comptable et fiscal.

Les renseignements figurent dans le tableau des amortissements consolidés ainsi que dans le tableau des provisions qui suivent :

AMORTISSEMENTS CONSOLIDÉS					
Libellés	31/08/19	Changement de Périmètre	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions, sorties, reprises	31/08/20
Concessions, brevets et droits similaires	690 254		75 046	6 351	758 949
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Ecart de consolidation	462 317		2 831		465 148
Terrains	27 989		8 839		36 828
Constructions	11 231 708		732 038	2 665	11 961 081
Installations techniques, matériel, outillage industriel	32 604		200	3 213	29 591
Autres immobilisations corporelles	5 240 802		318 292	373 699	5 185 395
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Autres immobilisations financières					
TOTAUX	17 685 674		1 137 247	385 928	18 436 992

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN					
Libellés	31/08/19	Changement de Périmètre	Augmentations, Dotations exercice	Diminutions, sorties, reprises	31/08/20
Provisions pour risques	129 701		22 900	25 600	127 001
Provisions pour charges	3 867 680		15 630	318 633	3 564 697
Provisions pour dépréciation					
Sur Stocks et en cours	430 375		596 217	430 375	596 217
Sur Comptes clients	3 330 205		1 084 872	1 160 684	3 274 393
Autres provisions pour dépréciation	3 025		937		3 962
TOTAUX	7 800 986		1 720 576	1 955 292	7 566 270

ANNEXE2020-08-Conso avec 2057



SA FCN – Consolidation
Exercice de 12 mois clos le 31 août 2020

Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé.

Les mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé sont résumés dans le tableau des immobilisations consolidées qui suit :

IMMOBILISATIONS CONSOLIDEES						
Libellés	31/08/19	Changement de Périmètre	acquisitions	sorties	Virement de poste	31 /08/20
Concessions, brevets et droits similaires	835 668		39 583	6 351		868 900
Fonds commercial	29 031 444		548 839	0		29 580 284
Autres immobilisations incorporelles	0					
Ecart de consolidation	524 662					524 662
Terrains	2 419 685		35 500			2 455 185
Constructions	22 056 528		739 276	2 664		22 793 140
Installations techniques, matériel, outillage industriel	32 892			3 213		29 680
Autres immobilisations corporelles	6 535 242		493 864	382 730		6 646 376
Immobilisations en cours	877 131		907 570		- 693 063	1 091 637
Avances et acomptes						
Autres participations	2 328			75		2 253
Autres titres immobilisés						
Autres immobilisations financières	125 561		34 958	8 604		151 915
TOTAUX	62 441 141		2 799 590	403 637	- 693 063	64 144 032



Nature, montant et traitement comptable des écarts de conversion.

Il n'y a pas eu d'écart de conversion pendant cet exercice.



Méthodes utilisées en cas de réévaluation pour le calcul des valeurs retenues. Traitement fiscal de l'écart de réévaluation.

Nous n'avons pas eu à connaître de ce problème.



ANNEXE2020-08-Conso avec 2057



SA FCN – Consolidation
Exercice de 12 mois clos le 31 août 2020

Créances et dettes classées selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance en distinguant, d'une part les créances à un an au plus et d'autre part les dettes à un an au plus, à plus d'un an et cinq ans au plus et à plus de cinq ans.

Les créances et les dettes classées par échéance sont reprises dans le tableau fiscal 2057.



N° 10350 * 03
Formulaire de l'annexe 33A
à l'état financier (en euros)

6

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES
DETTES À LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

D.G.L.N° 2057

1

Désignation de l'entreprise :		FCN CONSOLIDATION									
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	1	A 1 an au plus	2	A plus d'un an	3		
RECEVABLES	Créances rattachées à des participations	UL				UR		UR			
	Parties (1) (2)	UP				UR		US			
	Autres immobilisations financières	UT		151 815		UV		UW	151 815		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances diverses à court terme	VA		3 674 319			2 519 013		1 155 306		
	Autres créances clients	UX		14 455 022			14 184 575		270 447		
	Créances sur participations financières participations associées	UU									
	Partenariat et comptes rattachés	UY		110 519			110 519				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		114 555			114 555				
	Impôts sur les bénéfices	VB		212 766			212 766				
	Taxes sur la valeur ajoutée	VB		159 819			159 819				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN		1 258 514			1 258 514				
	Autres	VP		68 255			68 255				
	Groupes et associés (2)	VC		12			12				
	Autres dettes (dont créances relatives à des opérations de placement de titres)	VR		168 355			168 355				
	Charges constatées d'avance	VS		994 743			994 743				
	TOTAUX	VT		21 355 804			19 789 138		1 567 666		
REVENUS	(1) Montants des	VO									
	(2) Montants des	VE									
	(3) Montants des	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	1	A 1 an au plus	(2)	A plus d'un an	(3)	A plus de 5 ans	(4)
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
DE L'ACTIF CIRCULANT	Emprunts de trésorerie	8A		10 788 107		2 391 773		7 124 873		1 271 461	
	Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	8B		13 013 259		13 013 259					
	Fournisseurs et comptes rattachés	8C		1 140 141		1 140 141					
RECEVABLES	Partenariat et comptes rattachés	8D		5 825 130		5 825 130					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8E		3 328 593		3 328 593					
	Impôts sur les bénéfices	8F									
DE L'ACTIF CIRCULANT	Taxes sur la valeur ajoutée	8G		3 876 630		3 535 973		120 443		615 205	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	8H		601 757		745 147					
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de placement de titres)	8I									
RECEVABLES	Groupes et associés (2)	8J		1 944		1 944					
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de placement de titres)	8K		436 363		436 363					
	Dettes relatives à des emprunts	8L									
RECEVABLES	Produits constatés d'avance	8M		14 428 944		14 428 944					
	TOTAUX	8N		53 742 293		44 648 318		7 245 318		1 585 868	
REVENUS	(1) Emprunts convertibles en actions d'entreprise	8P		14 047 282							
	(2) Emprunts remboursés en actions d'entreprise	8Q		2 276 521							
	(3) Emprunts remboursés en actions d'entreprise	8R									

* Dans les emprunts, les versements effectués au titre de rachat de titres sont à porter à la rubrique "1202".

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2057

ANNEXE2020-08-Conso avec 2057



SA FCN – Consolidation
Exercice de 12 mois clos le 31 août 2020

Indication pour chacun des postes relatifs aux dettes de celles garanties par des sûretés réelles.

1 – Emprunts obligataires convertibles	NEANT
2 – Autres emprunts obligataires	NEANT
4 – Emprunts participatifs	NEANT
5 – Emprunt et dettes financières divers	NEANT
TOTAUX	NEANT



Montant des engagements financiers classés par catégorie en distinguant le cas échéant, ceux qui concernent les dirigeants, les filiales, les participations et les autres entreprises liées (Entreprises consolidables par intégration globale).

Engagements donnés	Montant en Euros
1- Effets escomptés non échus	
2- Avals et cautions	
3- Engagements en matière de médailles du travail	-
4- Autres engagements donnés	
Intérêts sur emprunts :	
Sur emprunts en cours	441 520
Sur comptes de participation légale	-
Locations financières	5 361 098
Promesse d'hypothèque Immobilière	500 000
5- Crédit bail mobilier (retraité en immobilisation)	-
	6 302 618
<u>Dont concernant :</u>	
les dirigeants	337 031
les filiales	
les participations	
les autres entreprises liées	
<u>Dont engagements assortis de sûretés réelles</u>	-
Engagements reçus	Montant en Euros
1. Plafonds des découverts autorisés	-
2. Avals et Cautions	
Cautions INTERFIMO	2 544 163
Garantie Etat	11 700 000
3. Autres engagements Reçus	-
	14 244 163

ANNEXE2020-08-Conso avec 2057



SA FCN – Consolidation
Exercice de 12 mois clos le 31 août 2020

Indication de la différence, pour les biens fongibles de l'actif circulant, entre l'évaluation figurant au bilan et celle résultant du prix du marché.

Nature des éléments d'actif circulant	Evaluation au bilan	Evaluation au 1 ^{er} prix du marché
1 – Stocks approvisionnements et matières		
2 – Stocks marchandises	6.204	6.204
3 – Stocks produits finis	NEANT	NEANT
4 – Actions propres	NEANT	NEANT
5 – Valeurs mobilières de placements	8.151.828	8.151.828
TOTAUX	8.158.032	8.158.032



Nombre et valeur nominale des actions ou parts sociales composant le capital social de la société mère.

Désignation	Nombre	Valeur Nominale
1-Actions/parts sociales composant Le capital social au début de l'exercice	336.193 Actions	32,00 €
2-Actions/parts sociales émises pendant l'exercice	NEANT	
3-Actions/parts sociales remboursées ou annulées pendant l'exercice	NEANT	
4-Actions/Parts sociales composant le capital en fin d'exercice	265.193 Actions	32,00 €
5- Actions à Dividende précipitaire	710.000 Actions	3,20 €



Résultat par action :

Exercice clos le :	31 août 2020	31 août 2019
Résultat net par action	8.47 €	10.11 €
Résultat dilué par action	8.47 €	10.11 €

Parts bénéficiaires avec indication de leur nombre et de leur valeur.

NEANT



ANNEXE2020-08-Conso avec 2057



SA FCN – Consolidation
Exercice de 12 mois clos le 31 août 2020

Identité de toute société établissant des comptes consolidés dans lesquels les comptes de la société sont inclus.

NEANT



Indication de la fraction des immobilisations financières, créances, dettes, ainsi que les charges et produits financiers concernant les entreprises liées.

Éliminée lors du retraitement de la consolidation pour l'ensemble des sociétés du groupe.



Montant des avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux.

Avances aux dirigeants

- Montant des avances et crédits alloués aux dirigeants :..... NEANT
- Cautions consenties NEANT
- Remboursements effectués au cours de l'exercice..... NEANT



Points de l'annexe concernant les personnes morales qui dépassent à la clôture de l'exercice deux des trois limites suivantes :

Total du Bilan (3.650.000 €)-Montant du CA. H.T. (7.300.000 €) – Salariés (50)

Montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance, à raison de leurs fonctions : ces informations sont données de façon globale pour chaque catégorie

Rémunérations allouées aux dirigeants	Montant
1- des organes d'administration	Sans objet
2- des organes de direction	24 000
3- des organes de surveillance	Sans objet



Obligations convertibles avec indication par catégorie de leur nombre

NEANT



ANNEXE2020-08-Conso avec 2057



SA FCN – Consolidation
Exercice de 12 mois clos le 31 août 2020

Ventilation du montant net de chiffre d'affaires par secteur d'activité et par marché géographique (possibilité d'omission en cas de préjudice grave qui pourrait résulter de leur divulgation, dans ce cas, information de caractère complet dans l'annexe).

Par secteur d'activité

1. Prestations de services (Honoraires)	51.275.509 €
2. Divers	444.968 €
3. Ventes de marchandises	210.811 €
TOTAL	51.931.288 €

Par marché Géographique

1- France	51.849.926 €
2- Etranger	81.362 €
TOTAL	51.931.288 €



Ventilation, par catégorie, de l'effectif moyen :

- salariés de l'entreprise, d'une part,
- salariés mis à la disposition de la société d'autre part.

	Personnel Salarie	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
1- Experts comptables	61	-
2- Autres cadres	116	-
3- Ouvriers et employés	378	-
TOTAL	555	-